

COURRIEL

Laval, le 2 novembre 2017

Objet : Demande d'accès concernant lot 3 763 887, autoroute 13 (et anciens lots correspondants) à Laval

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 16 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

Lot 207 paroisse de Sainte-Rose (et lots 537 et 553 Paroisse de Saint-Martin)

- Certificats d'autorisation du 5 septembre 2001. 2 pages

Lots 2 431 455, 2 431 456, 3 184 091 et 3 184 093

- Lettre du 9 novembre 2005, 4 pages
- Rapport d'inspection du 20 octobre 2005 et annexes 1 et 2, 11 pages
- Certificat d'autorisation du 16 août 2006, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Laval, le 5 septembre 2001

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Excavation Loiselle & Frères inc
280 boulevard Pie XII
Saint-Thimothée (Québec) J6S 6P7

N/Réf. : 7610-13-01-00997 10
130002609

Objet : Exploitation d'un procédé de concassage et de tamisage pour le recyclage de béton à l'aide d'une unité mobile dans le cadre dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute 13 sud, à Laval

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 5 juin 2001, reçue le 6 juin 2001 et complétée le 4 septembre 2001, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un procédé de concassage et de tamisage pour le recyclage de béton à l'aide d'une unité mobile dans le cadre dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute 13 sud, à Laval, et plus précisément sur le lot 207 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Rose et sur les lots 537 et 553 du cadastre de la Paroisse de Saint-Martin.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un procédé de concassage et de tamisage, datée du 5 juin 2001, signée par art 53-54 ing. ;
- Lettre au ministère de l'environnement, datée du 30 août 2001, signée par art 53-54 concernant l'ajout de courts travaux additionnels de concassage et tamisage de béton sur un troisième site ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-13-01-00997 10
130002609

Le 5 septembre 2001

- Rapport intitulé «Mesures du bruit -Travaux de concassage, projet de l'autoroute 13», préparé par art 23-24 International Inc, daté du 26 juin 2001, signé par art 53-54 4 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



GC/DC/dc

Gérard Cusson
Directeur régional par intérim
de Laval

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-01157-00 DATE DE RÉDACTION : 18 octobre 2005

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 6 octobre 2005

INSPECTEUR : Luc Brisson

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Lots 2431455, 3184093, et 3266223 du cadastre du Québec.

Le Groupe Montoni Inc.
1655, Monette
Laval (Québec) H7M 4B6

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non ()

NOM / ADRESSE



art 53-54

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ()

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Plainte travaux dans un marais

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002400

DATE DE RÉDACTION : 18 octobre 2005

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le plaignant a signalé que des travaux avaient été effectués dans un milieu humide situé à l'extrémité sud du lot situé à l'ouest de l'autoroute 13 entre le boulevard Dagenais et l'autoroute 440, ce lot appartient à l'entreprise Le groupe Montoni Inc.. Une vérification des l'études « Caractérisation des milieux humides de la ville de Laval » du CREL (mars 2002) et « Inventaire des milieux humides et des cours d'eau du territoire de la municipalité de Laval » de Municonsult (juillet 2004) a été effectuée lors de la réception de la plainte (29 juin 2005). Aucun milieu humide n'a été inventorié sur ce lot lors de ces études. Le seul milieu humide présent dans ce secteur est localisé sur un lot situé au sud ouest du site identifié par le plaignant, ce milieu humide est en zone agricole. Des cartes topographiques ont aussi été consultées (carte 31H12-200-0101) et aucun milieu humide n'y apparaît. Les photos aériennes 2000, 2002 et 2003 consultés ne démontrent pas la présence de milieux humides dans le secteur identifié par le plaignant, sur la photo aérienne de 2003 il est possible de constater que le terrain a fait l'objet de travaux de déboisement. (voir photos aériennes en annexe)

Le plaignant a été informé de la situation par monsieur Jean Brazeau.

Le plaignant s'est à nouveau manifesté vers la fin septembre. Une visite a été effectuée le 6 octobre 2005, le secteur identifié par le plaignant a fait l'objet de travaux de déboisement, d'excavation, et de nivellement pour fin de construction, ces travaux semblent avoir été effectués entre 2001 et 2003 si on se réfère aux photos aériennes.

Un cours d'eau traverse le lot en diagonale de l'est vers l'ouest, selon l'étude « Inventaire des milieux humides et des cours d'eau du territoire de la municipalité de Laval » de Municonsult (juillet 2004) il porte le numéro 273, sa source est située du côté Est de l'autoroute 13. Les bandes riveraines de ce cours d'eau ont été perturbées lors de travaux effectués au cours de l'année 2002.

En 2000 ce cours d'eau s'écoulait plus à l'ouest vers le boulevard Dagenais en passant sous le parc de maison mobile « Le Duc de Laval » il a par contre été canalisé dans une conduite pluviale en 2002. Cette conduite est situé à la limite ouest du projet Montoni et achemine les eaux vers la rue Ovide située plus au nord à l'intersection du boulevard Dagenais. Ces travaux ont faits l'objet d'une autorisation, le certificat a été émis le 13 août 2002, dossier 7311-13-01-64500XV. Selon les informations apparaissant dans ce dossier ce cours d'eau serait un fossé de décharge construit par le ministère des Transports entre les années 1973 et 1976 lors de la construction de l'autoroute 13.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002400

DATE DE RÉDACTION : 18 octobre 2005

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La portion du cours d'eau encore présente sur le lot fait actuellement l'objet d'une demande d'autorisation pour sa canalisation, monsieur Yves Marquis traite ce dossier. Un second cours d'eau (numéro 314) qui se rejette dans le cours d'eau 273 a aussi été identifié lors de l'étude de Municonsult par contre il semble qu'il s'agit plutôt d'un fossé creusé lors de travaux effectués entre les années 2000 et 2002. (voir photos aériennes). Ce fossé n'apparaît sur aucune carte topographique. (voir copie de la carte 31H12-200-0101 en annexe).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7450-13-01-0002400

DATE DE RÉDACTION : 18 octobre 2005

3. CONCLUSION

La plainte de monsieur art 53-54 concernant des travaux dans un marais situé au sud du lot n'est pas fondée car aucun milieu humide n'a été identifié à cet endroit.
La portion du cours d'eau encore présente sur le lot fait actuellement l'objet d'une demande d'autorisation pour sa canalisation

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer ce dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Luc Brisson

Luc Brisson 20 OCT 05

- VÉRIFIÉ PAR : Jean Brazeau

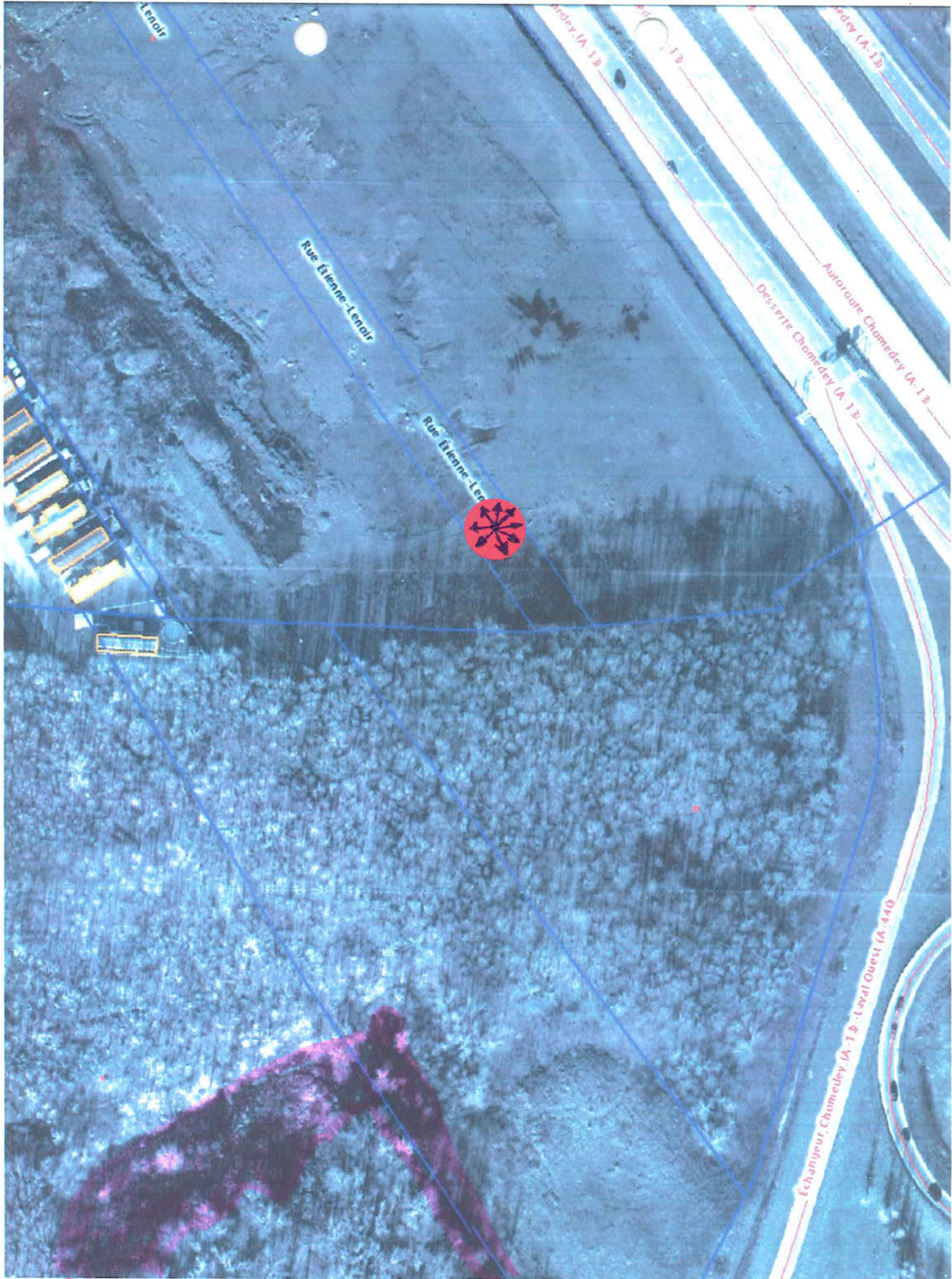
Jean Brazeau 05-10-20

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

D'accord avec la recommandation.

ANNEXE I

**Photo aérienne du secteur photographié lors de l'inspection
Et
Photos prises lors de l'inspection**



Photos 1 à 12 voir ANNEXE PHOTO MILIEU HUMAIN

ANNEXE PHOTO

N/Réf. : 7450-13-01-0002400

Date : 6 octobre 2005



1
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Est.



2
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Est.



3
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Sud Est.



4
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Sud Est.



5
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Sud Ouest.



6
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Ouest.

Signature :

ANNEXE PHOTO

N/Réf. : 7450-13-01-0002400

Date : 6 octobre 2005



7
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Ouest.



8
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Nord Ouest.



9
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Nord Ouest.



10
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Nord.



11
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Nord.



12
Description : Positionné à la limite Sud du lot vue en direction Nord Est.

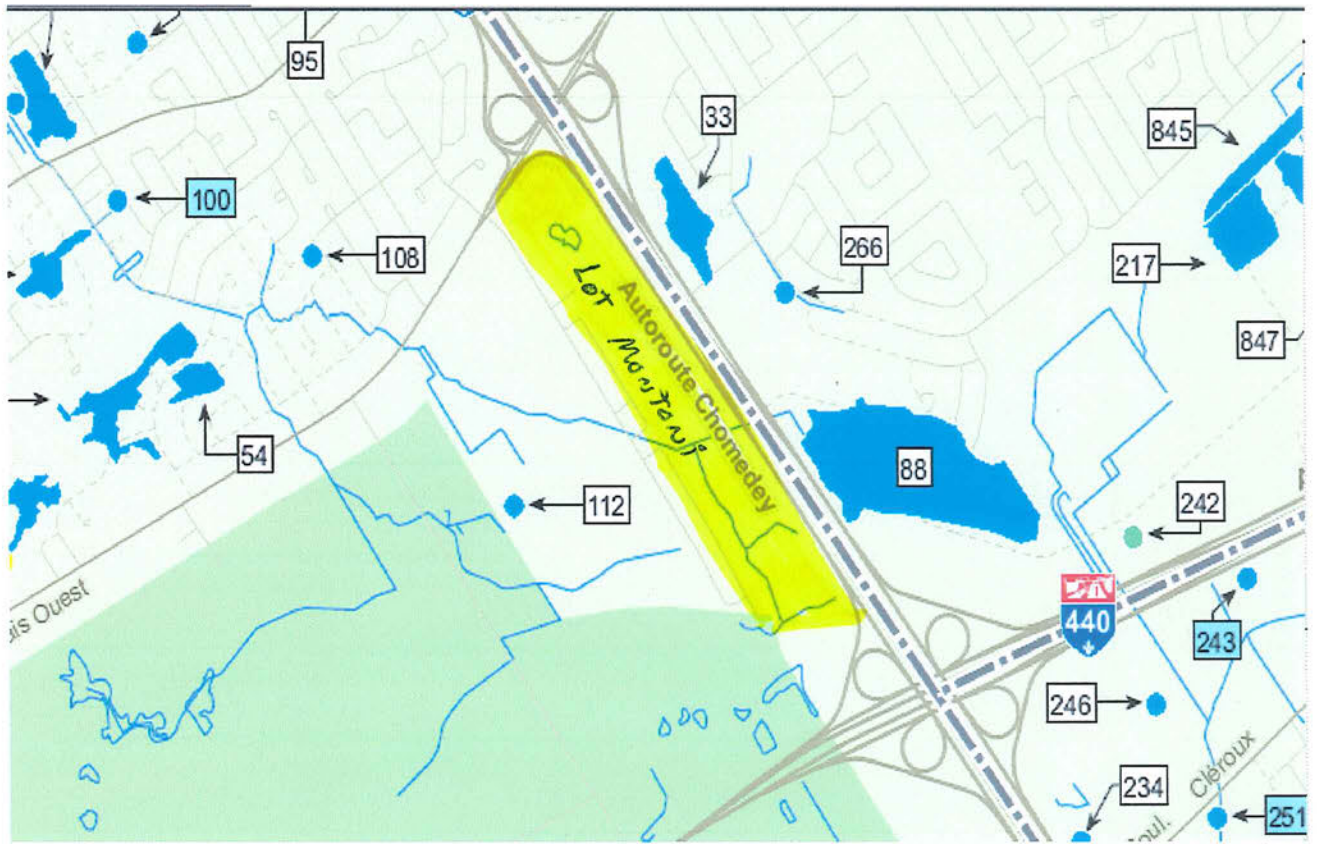
Signature :

ANNEXE II

**Copie de la carte « Caractéristique des milieux humides de la
zone urbaine de la ville de Laval » étude de Municonsult juillet
2004**

Et

Copie de la carte topographique no : 31H12-200-0101



Copie de la carte « Caractéristique des milieux humides de la zone urbaine de la ville de Laval » Étude de Municonsult juillet 2004



CARDS: 31H12-200-0101
CARTE: 2000
PHOTO AERIENS: 1999

Laval, le 16 août 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ville de Laval
1, place du Souvenir, C. P. 422
Laval, Succ. Saint-Martin (Québec) H7V 3Z4

N/Réf. : 7450-13-01-0002400
400332103

Objet : Canalisation d'un tronçon du cours d'eau #273 dans le quartier
Fabreville à Laval

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 septembre 2005, reçue le 19 septembre 2005 et complétée le 15 août 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Canalisation d'un tronçon de près de 200 mètres de longueur du cours d'eau #273 couvrant une superficie de 5 600 m² sur les lots 2 431 455, 2 431 456, 3 184 091 et 3 184 093 du cadastre du Québec dans le quartier Fabreville à Laval.

Réalisation de mesures de compensation par la mise en place d'une bande tampon à l'Est du milieu humide #88, d'une largeur minimale de 10 mètres et couvrant une superficie de 5 600 m², par la plantation d'arbres et d'arbustes sur une superficie de 1 865 m² dans la partie sud de la bande tampon et par l'établissement d'une servitude de conservation sur cette bande tampon située sur le lot 3 402 418 du cadastre du Québec dans le quartier Fabreville à Laval. ⁸⁶

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-3-

N/Réf. : 7450-13-01-0002400
400332103

Le 16 août 2006

- Lettre du 16 septembre 2005 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs signée par madame Sylvie Côté de la firme Dessau-Soprin inc. présentant une demande de certificat d'autorisation, une page et deux annexes, dont le formulaire de demande de certificat d'autorisation;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, signé le 9 septembre 2005 par madame Sylvie Côté de la firme Dessau-Soprin inc., huit pages;
- Note de transmission du 4 novembre 2005 signée par Richard Saint-Denis de Dessau-Soprin inc. accompagnée de deux plans;
- Plans nos. 510114-300-VR-0001 et 510114-300-VR-0002 signés et scellés par Richard Saint-Denis de Dessau-Soprin le 16 février 2005;
- Lettre du 27 mars 2006 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs signée par madame Sylvie Côté de la firme Dessau-Soprin inc., deux pages, un plan;
- Plan no 510114-01000-000-EN-105 du 20 mars 2006 intitulé « Bande de protection adjacente au milieu humide #88 à des fins de compensation »; 86
- Lettre du 12 juillet 2006 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs signée par Me Franca Riso de la firme Le Groupe Montoni inc., concernant les engagements à réaliser des mesures de compensation sur le lot 3 402 418, deux pages;
- Lettre du 11 août 2006 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs signée par monsieur Guy Courchesne de la Ville de Laval.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-3-

N/Réf. : 7450-13-01-0002400
400332103

Le 16 août 2006

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



BB/YM/hl

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse
et de l'expertise de Montréal,
Laval, Lanaudière et Laurentides

Laval, le 9 novembre 2005

Mme Hélène Proteau
Directrice adjointe
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de
Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Objet : Avis sur la présence d'un milieu humide sur un terrain situé à l'intersection
nord-ouest des autoroutes 13 et 440 à Laval.

Préambule

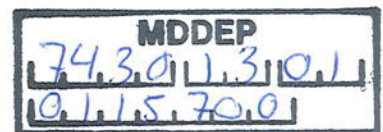
Le 29 juin 2005, un plaignant nous informe que des travaux ont lieu dans un milieu humide situé à l'intersection nord-ouest des autoroutes 13 et 440 à Laval. Il s'agit de travaux concernant un développement industriel sur une partie de la voie de service de l'autoroute 13 ainsi que sur une partie des lots 2 431 455, 2 431 456, 3 184 091 et 3 184 093 du cadastre du Québec. Le terrain est bordé à l'ouest par le parc de maisons mobiles le Duc de Laval.

Après vérifications auprès des inventaires réalisés par la Ville de Laval et le Conseil régional en environnement (CRE) de Laval, ainsi que des cartes topographiques et de photos aériennes, aucun milieu humide de type marais marécage ou étang n'a été répertorié sur le terrain où s'effectuent présentement des travaux par les Entreprises Montoni inc.

Suite à plusieurs discussions, une rencontre avec le plaignant a eu lieu le 20 octobre 2005 entre le plaignant et le CCEQ du bureau de Laval. Le plaignant nous a indiqué qu'il nous soumettrait des photos aériennes prouvant la présence d'un plan d'eau à cet endroit.

Le MDDEP a reçu les photos aériennes le 21 octobre 2005. Ces documents proviennent du ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs et sont datés du 9 mai 1985, du 9 juin 1997 et du 7 mai 2004.

Bureau de Laval
850, boul. Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : (450) 661-2008
Télécopieur : (450) 661-2217
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: laval@menv.gouv.qc.ca



Analyse des documents soumis

L'analyse de la photo aérienne du 9 mai 1985 provenant du ministère des Ressources naturelles ne permet pas de constater la présence d'un milieu humide ou d'accumulation d'eau sur le terrain en question.

L'analyse de la photo aérienne du 9 juin 1997 provenant du ministère des Ressources naturelles ne permet pas de constater la présence d'un milieu humide ou d'accumulation d'eau sur le terrain en question. Cependant la toponymie du terrain a changé.

L'analyse d'une photo aérienne prise en 2000 et provenant du site géomatique de la Ville de Laval ne permet pas de constater la présence d'un milieu humide sur le terrain en question. La toponymie du terrain a de nouveau changé.

L'analyse d'une photo aérienne prise en 2002 et provenant du site géomatique de la Ville de Laval ne permet pas de constater la présence d'un milieu humide sur le terrain en question. La toponymie du terrain est à nouveau différente et on peut y constater une accumulation d'eau en bordure de la voie de service (direction sud) de l'autoroute 13. Cette accumulation d'eau n'apparaît pas sur les cartes des années précédentes.

L'analyse d'une photo aérienne prise en 2003 et provenant du site géomatique de la Ville de Laval ne permet pas de constater la présence d'un milieu humide sur le terrain en question. La toponymie du terrain est à nouveau différente et on peut y constater que l'accumulation d'eau en bordure de la voie de service direction sud de l'autoroute 13 a complètement disparu. Cependant on remarque plusieurs travaux de remblais et de déblais sur le terrain en question.

L'analyse de la photo aérienne du 7 mai 2004 provenant du ministère des Ressources naturelles ne permet pas de constater, encore une fois, la présence d'un milieu humide sur le terrain en question. La toponymie du terrain est à nouveau différente et on peut y constater une accumulation d'eau située à la limite Est du parc de maisons mobiles le Duc de Laval. Cette accumulation d'eau n'apparaît pas sur aucunes des cartes des années précédentes.

L'analyse de la photo aérienne de 2005 provenant du site géomatique de la Ville de Laval ne permet pas de constater la présence d'un milieu humide sur le terrain en question. La toponymie du terrain est à nouveau différente. On peut y constater une accumulation d'eau située à un endroit différent de ceux constatés sur les cartes des années 2002 et 2004.

Cette accumulation d'eau n'apparaît pas sur aucunes des cartes des années précédentes.

Inventaires des milieux humides

La Ville de Laval a procédé à un inventaire des milieux humides en zone urbaine en 2004. Le MDDEP a reçu une copie de l'inventaire des 339 milieux humides présents en zone urbaine. L'inventaire que Ville de Laval a réalisé en 2004 n'a recensé aucun milieu humide sur le terrain en question mentionné en rubrique.

Le Conseil régional en environnement de Laval a également procédé à un inventaire des milieux humides sur le territoire de Ville de Laval en 2000 et en 2003-2004. Le CRE de Laval en arrive à la même constatation de l'absence de milieux humides sur ce terrain.

Vérifications sur le terrain du MDDEP

Une première visite sur le terrain par un biologiste du MDDEP a été effectuée en cours de l'année 2003. Aucun milieu humide n'avait été identifié sur le terrain en question. Plus récemment, le MDDEP a procédé à une inspection des lieux le 6 octobre 2005 pour en arriver encore une fois à la même conclusion de l'absence de milieux humides à cet endroit.

Un milieu humide est une étendue de terre saturée d'eau ou inondée pendant une période suffisamment longue pour que le sol et la végétation en soient modifiés et que la vie aquatique soit favorisée. De superficie variable, un milieu humide constitue un habitat productif et diversifié qui joue de nombreux rôles autant pour le bien-être de l'homme que de la faune.

Les milieux humides se distinguent par leurs caractéristiques de sols, de niveaux d'eau et de végétation. Ainsi on retrouve les milieux humides suivants :

Le marais : Milieu humide avec une couverture saisonnière ou permanente d'eau peu profonde avec plantes aquatiques submergées et flottantes de type carex, quenouilles, jonc, roseaux, etc.

Le marécage : Milieu humide dominé par des essences ligneuses, arbustives ou arborescentes, caractérisé par des inondations saisonnières. Ces essences peuvent être du thuya, mélèze, épinette, érable, frêne, etc.

L'étang : Étendue d'eau bien définie, permanente ou temporaire, occupée par de l'eau stagnante naturelle ou artificielle et qui n'est pas envahie par de la végétation aquatique qu'en périphérie.

La tourbière : Milieu humide caractérisé par la présence de tourbe et d'eau dominé par des herbacées, des mousses ou des sphaignes en fonction de l'acidité du milieu.

Conclusion

Des biologistes, mandatés par Ville de Laval, du CRE de Laval et du MDDEP suite à différentes vérifications sur les lieux au cours des dernières années, n'ont pas permis de constater la présence d'un milieu humide sur ce terrain situé à l'intersection nord-ouest des autoroutes 13 et 440 à Laval.

Les documents et les photos analysés à l'appui ont confirmé le fait qu'il s'agit uniquement d'une accumulation d'eau. Cette accumulation d'eau change d'endroit et de dimension d'une année à l'autre sur le terrain en fonction de la nature des travaux de remblais et déblais.

Il ne s'agit pas d'un milieu humide pour le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.



Jean Brazeau, chimiste B.Sc.

Coordonnateur

Direction générale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides